

**RAPPORT DE MISSION**  
**DE**  
**MONSIEUR DRISS KETTANI/DG/PSD**  
**AU**  
**NIGER DU 2 AU 7 OCTOBRE 1993**

## I. OBJET DE LA MISSION

Les autorités nigériennes ont présenté au financement du PSD, soit directement, soit à travers le B.R.A.O. les projets suivants :

- 1.1. Financement de deux études visant à définir une politique de commercialisation nationale et régionale des produits de l'agriculture et de l'élevage (mesures incitatives, réglementation...)
- 1.2. Etude sur la conservation, transformation et distribution des fruits et légumes.
- 1.3. Perfectionnement des cadres de l'Office National d'Édition et de Presse et demande d'équipement. Cet Office a reçu de l'ACCT 500 000 F (dossier à examiner en liaison avec le CAFED ?)
- 1.4. Demande d'assistance financière (subventions au profit de secours populaire et secours catholique)
- 1.5. Séminaire de perfectionnement des professeurs de français.

Vu le nombre élevé de ces requêtes par rapport aux possibilités d'intervention du PSD, un choix devait être fait en liaison avec les Autorités compétentes après examen des conditions de faisabilité de ces actions et projets.

Ma mission au Niger était programmée initialement du 4 au 8 Septembre. Elle a été reportée pour des raisons d'organisation et d'accueil (grèves des fonctionnaires durant cette période).

## II. EXAMEN DES REQUETES TRANSMISES AU PSD. PRESENTATION DE NOUVELLES REQUETES PAR LES AUTORITES - PROPOSITIONS D'ACTIONS PAR LE P.S.D.

- 2.1. Les requêtes présentées au PSD, préalablement à la mission sont citées au paragraphe I ci-dessus.

La plupart de ces demandes de financement ont fait l'objet d'un examen approfondi avec les Responsables de ces projets, en présence du Correspondant National de l'ACCT, Monsieur INOUSSA ABDOU Directeur de la Culture.

La conduite des études dans le domaine agro-pastoral suppose l'envoi d'experts. Faut-il qu'ils soient originaires du Nord ? Les

conclusions de ces études auront -elles des chances d'être concrétisées ? Quels bailleurs de fonds ? Sommes-nous sûrs que des études similaires n'ont pas été effectuées dans le passé, notamment par la FAO ?

Le problème posé n'est-il pas surtout un problème de moyens d'exécution ? (moyens financiers, matériels et humains, infrastructure et moyens de communication...?)

Le responsable de ces projets estime que les bailleurs de fonds exigent en général une étude préalable et préfèrent qu'elle soit effectuée par des experts du Nord. Il reconnaît que le financement des actions découlant de ces études reste aléatoire. Il précise que certains bureaux d'études locaux sont en mesure de mener ces études aux moindres coûts. Il en est de même pour les cadres du Ministère de l'Agriculture dans une certaine limite. Mais les conclusions de ces derniers ne sont pas toujours crédibles ni pour les décideurs ni aux yeux des bailleurs de fonds. Mais n'est-il pas grand temps d'associer les bureaux d'études du Sud à la définition des politiques générales et sectorielles des pays bénéficiaires ? Principalement de leurs pays respectifs ?

Après examen des projets d'études présentées, y compris celui de l'ONED, j'ai précisé que pour des raisons budgétaires, ils ne peuvent être pris en priorité sur le budget 1993.

En ce qui concerne l'assistance financière aux associations de secours, j'ai expliqué que le PSD n'est pas habilité à financer de telles actions plutôt à caractère humanitaire.

## 2.2. LES NOUVELLES REQUETES PRESENTEES LORS DE LA MISSION

### 2.2.1. Coopérative des artisans du Musée

Mon arrivée à Niamey devait coïncider avec l'inauguration du bâtiment annexe au Musée nouvellement reconstruit sur financement de l'ACCT.

En l'absence de Monsieur SENE Directeur de Cabinet qui n'a pu rejoindre Niamey le même jour que moi, à savoir le Samedi 2 Octobre, j'ai été amené à représenter l'ACCT lors de la cérémonie officielle d'inauguration, présidée par Monsieur le Ministre chargé de la Culture (dimanche 3 Octobre à 10 H).

Il convient de rappeler que les locaux de la Coopérative des artisans, faisant partie du Musée de Niamey ont brûlé en février 1992 et que l'ACCT a financé à hauteur de 450 000 F la construction d'un bâtiment en dur pour remplacer les locaux brûlés. A cet effet un protocole d'accord a été signé entre l'ACCT et Madame le Conservateur du Musée de Niamey et les deux premières tranches ont été versées.

Lors de la cérémonie d'inauguration, et constatant que les 200 membres de la coopérative se trouvent complètement démunis de tous moyens de travail depuis cet incendie, j'ai fait une ouverture dans le sens d'une éventuelle assistance à la coopérative, pensant à la synergie qui doit exister entre les programmes de l'Agence.

Les nouveaux responsables de la coopérative m'ont présenté une requête visant à renflouer la caisse de la coopérative qui se trouve sans ressources depuis l'incendie (subvention demandée : 100 000 F) et à acheter des équipements nécessaires au bon fonctionnement des artisans membres de la coopérative (coût total de l'ordre de 100 000 F).

J'ai examiné avec eux les conditions de faisabilité de cette demande. Une requête actualisée nous sera transmise incessamment.

#### 2.2.2. Organisation d'un festival de la Musique africaine au Niger

#### 2.2.3. Création à court terme d'un Bureau Nigérien des Droits d'Auteur

#### 2.2.4. Création d'un Centre National de Cinématographie

#### 2.2.5. Reconstitution d'Ensembles Artistiques Nationaux (de danse et de musique en particulier l'Orchestre National du Niger).

Le Directeur de la Culture, Correspondant National, m'a présenté ces projets comme les grands projets de sa Direction. Il souhaite que l'ACCT (ou le PSD) **finance des voyages d'études** au profit des responsables de ces projets (en Côte d'Ivoire pour le 1er projet, au Sénégal et au Maroc pour le 2°, à Ouagadougou et en Tunisie éventuellement pour le 3°). Il compte également sur l'ACCT pour contribuer à la réalisation de ces projets dans un stade ultérieur.

#### 2.2.6. Enfin, la Direction de la Culture, se basant sur une étude financée par le PSD en 1986, souhaite organiser un **séminaire-atelier** de perfectionnement au profit de ses **quarante animateurs** et

responsables des **Maisons de la Culture** existant dans les différentes régions du Niger.

Le concours de l'ACCT est demandé pour l'encadrement et les frais d'organisation de cet atelier pour une période de 2, à 3 semaines. Les frais de transport étant à la charge des Autorités nigériennes.

### 2.3. Propositions d'actions par le PSD

Dans la deuxième lettre trimestrielle d'information que le PSD a adressée fin juillet à tous les états membres, il était fait mention des projets récemment initiés par le PSD, notamment celui relatif au perfectionnement des apprentis artisans des micro-entreprises du Secteur informel (avec la Mauritanie) et celui portant sur la création d'un fonds garantissant l'apport personnel des jeunes promoteurs auprès des banques devant financer leurs PME/PMI (cas de Campus-Bénin).

Ces deux types d'intervention ont intéressé principalement les Autorités nigériennes étant donné les problèmes cruciaux posés dans ces domaines.

#### 2.3.1. Promotion des micro-entreprises par les lauréats des centres de formation professionnelle.

Le Directeur de la formation professionnelle ainsi que le Directeur du Centre de Perfectionnement et de la Formation professionnelle de Niamey ont confirmé nos informations selon lesquelles de plus en plus les lauréats de la formation professionnelle ne trouvent pas de débouchés sur le Marché du travail. Ceci s'explique essentiellement par la quasi absence d'un tissu industriel intéressé par ce niveau de qualification (trois années de formation au CPF).

Ainsi, à côté des nombreux diplômés chômeurs dont le nombre ne cesse d'augmenter d'année en année, se constitue aujourd'hui un autre groupe de chômeurs celui du personnel qualifié, ayant appris un métier et dont la formation est coûteuse pour les pouvoirs publics.

D'après les Directeurs du CPF de Niamey, ainsi que celui du Centre de Nouakchott, les promotions de Juin dernier n'ont pas trouvé de débouchés et la plupart des lauréats sont totalement inactifs et démunis de tous moyens de travail.

Il est essentiel que l'ACCT s'occupe sérieusement de cet aspect. Le fonds proposé par Monsieur le Secrétaire Général dans la

programmation 1994-95 à cet effet serait d'un grand secours. Dans le cas du Niger, les structures susceptibles d'encadrer ces lauréats pour monter leurs micro-entreprises existent déjà. J'ai rencontré à deux reprises le Directeur Général du Fonds d'intervention en faveur des PME, Monsieur Ibrahim BEIDARI ainsi que le Résident adjoint du PNUD.

Ces rencontres nous ont permis d'ébaucher un programme conjoint PNUD/ONUDI/ACCT sur la base suivante :

- Le PNUD et l'ONUDI prendront à leur charge les frais d'assistance technique complémentaires à la première action déjà menée durant six mois auprès du Fonds d'intervention en faveur des PME. Cette première action avait déjà permis la mise en place d'une cellule de promotion avec ses locaux et son équipement informatique.

- L'ACCT/PSD mettrait en place un "**Fonds de garantie**" couvrant l'**apport personnel** exigé par les banques et généralement non disponible auprès des jeunes promoteurs (cas en particulier des lauréats de la formation professionnelle).

Je rappelle que le fonds de garantie disponible actuellement au Niger concerne les crédits bancaires demandés par ces jeunes promoteurs, soit environ 70 % de l'investissement total. Mais l'absence des fonds propres exigés par les banques bloque tout le processus.

Les Autorités nigériennes se proposent d'introduire auprès de l'ACCT/PSD une requête dans ce sens, en accord avec le PNUD/ONUDI.

### 2.3.2. Perfectionnement des artisans opérant dans les micro-entreprises du Secteur informel.

En ce qui concerne les apprentis artisans du Secteur informel, un montage similaire de celui effectué avec le CPF de Nouakchott a été élaboré avec les responsables nigériens de la formation professionnelle.

Un projet de protocole est établi. Il vise le perfectionnement pratique, par les treize encadreurs nationaux du CPF de Niamey, de 104 jeunes apprentis artisans travaillant actuellement dans les micro-entreprises du Secteur informel.

Les domaines d'intervention sont la mécanique générale, l'électricité industrielle, le bâtiment, la menuiserie-bois, la construction métallique et soudure.

Ce sont là les principales activités dans lesquelles se déploie aujourd'hui l'essentiel du travail quotidien de la population active intervenant dans les secteurs informels, soit la quasi-totalité des activités urbaines.

La formation pratique envisagée au profit de cette centaine d'opérateurs artisans durant les mois de Novembre et Décembre 1993, est considérée comme une action concrète de promotion interne en faveur de ces artisans. Elle coûtera au PSD à peine 1 500 F/par personne

Une copie du projet de protocole ,déjà mis dans le circuit pour visa, est donnée en annexe .

Paris, le 8 Octobre 1993

**Driss KETTANI/DG/PSD**

# LISTE DES RESPONSABLES RENCONTRES

## ET DES ORGANISMES VISITES

---

- M. Hassoumi MASSAOUDOU Ministre de la Communication, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
- M. Hassan HAMMANI Secrétaire Général du même Ministère
- Madame Mariama HIMA Conservateur du Musée de Niamey, Ex Correspondant National
- M. Abdou INOUSSA Directeur de la Culture, Correspondant National
- M. Seydou IDRISSE Directeur de la Formation professionnelle et de l'Emploi
- M. Ghabdou AKREBA Directeur de la promotion des PME
- M. Le Directeur du Centre du Perfectionnement et de la Formation Professionnelle et ses collaborateurs
- M. HAMZAOUI, Résident adjoint du PNUD
- M. Hamidou DIAOUGA Assistant du PNUD pour la PMI/PME
- M. Brahim BEIDARI Directeur Général du Fonds d'intervention en faveur des PME du Niger
- M. Ima Yancouri ABDOULAYE Chef de projets et financement à l'Agence de financement et d'encouragement de la libre entreprise au Niger